

CONVENTION OPÉRATIONNELLE	Description succincte du projet	MONTANTS DEJA CEDES (M€ HT)	STOCK COP (M€ HT) au 31/12/2017	DUREE DE CONTRACTUALISATION	Fin de COP	DUREE DE PORTAGE	BIENS / SITE	SUITES ENVISAGEES après réunion du 21/09/2018													
								2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
1	ARMBOUTS-CAPPEL - Grand Millebrugge quai de la Colme	0,00	2,80	5,9	14/04/2022	5,19				T			2,80								A poursuivre en l'état.
2	DUNKERQUE - Ancienne imprimerie Landais	0,00	0,37	8,0	13/01/2022	4,07							0,37								A poursuivre en l'état.
3	DUNKERQUE, SAINT-POL SUR MER - Cité des cheminots, suite	0,00	1,74	8,0	30/06/2020	8,07						1,74									A poursuivre en l'état (question de la prolongation à étudier prochainement)
4	TETEGHEM - Route du Chapeau Rouge	0,00	0,85	2,2	08/09/2020	1,45			T		0,85										A poursuivre en l'état.
5	COUDEKERQUE-BRANCHE - TCA, suite	1,19	1,61	14,2	29/11/2018	7,97				0,37		T		1,24							Prolongation de la convention d'une durée de trois ans par voie d'avenant.
6	DUNKERQUE - Quai des Américains, suite	0,00	4,81	13,9	29/11/2018	13,04			T	T		3,41		1,40							Prolongation sous forme d'avenant pour une durée de 3 ans.
7	DUNKERQUE, MALO ROSENDAEL - Etablissement Caloin, suite	0,00	0,08	13,8	29/11/2018	9,23														0,08	Prolongation actée. La forme de la prolongation est à arbitrer au sein de l'EPF (nouvelle convention ou avenant). L'avantage d'une nouvelle convention réside dans la durée du portage qui pourra être de 5 ans (contre 3 ans pour un avenant).
8	DUNKERQUE, MALO ROSENDAEL - Quartier de la gare, FDRS	0,00	1,35	13,8	29/11/2018	5,32			T		1,35										Prolongation de 6 mois sous forme d'avenant.
9	DUNKERQUE, SAINT-POL-SUR-MER - Quai Wilson, suite	0,00	0,80	9,3	29/11/2018	6,90				0,80											L'hypothèse d'une prolongation d'environ 1 an sera soumise à l'arbitrage du conseil d'administration de l'EPF de novembre.
10	GRAND-FORT-PHILIPPE - Entreprise mécanique générale	0,00	0,35	8,0	03/12/2018	5,47				0,35											La CUD donne son accord pour la fin de portage au prix de cession transmis par EPF. La CUD fera son affaire de la cession du bien à l'opérateur.
11	GRAND-FORT-PHILIPPE - Rue de Gravelines et ancien mareyage	0,00	0,40	8,0	22/12/2018	4,76				0,40											
12	GRAVELINES - Quartier de la gare, finalisation	0,78	1,80	15,1	29/11/2018	7,70							1,80								Prolongation de la convention d'une durée d'un an par voie d'avenant.
13	TETEGHEM - Rue neuve, suite	0,00	0,52	10,0	29/11/2018	7,01					T		0,52								Prolongation de 1 an sous forme d'avenant.
14	TETEGHEM - Secteur Degroote	0,00	1,00	5,5	24/01/2019	3,06						T		1,00							Prolongation de 2 ans sous forme d'avenant.
15	DUNKERQUE - Place de l'île Jeanty, suite	3,74	1,24	13,9	29/11/2018	8,05				1,24											Fin de portage : la délibération de rachat des biens relatifs à l'opération est inscrit au Bureau Communautaire de la CUD du 20/11/2018.
16	DUNKERQUE, MARDYCK, SAINT-POL-SUR-MER - Foncier du PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque	0,00	0,46	1,7	17/03/2026	0,59														0,46	A poursuivre en l'état.
17	GRAVELINES - Port Vauban	0,00	0,46	4,4	01/07/2018	4,01				0,46											Fin de portage : la délibération de rachat des biens relatifs à l'opération est inscrit au Bureau Communautaire de la CUD du 20/11/2018.
TOTAL		5,72	20,65	9,07		5,93			3,63	3,15	7,52	2,64	3,17	0,08	0,00	0,00	0,46				